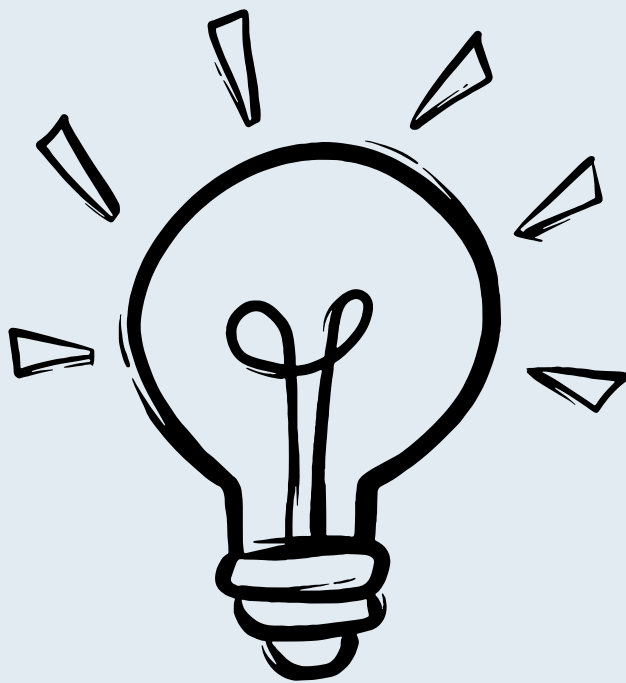


# BUDGET PARTICIPATIF



LES CITOYENS AU  
CŒUR DE L'ACTION !

Ville de  
**Bonaventure**



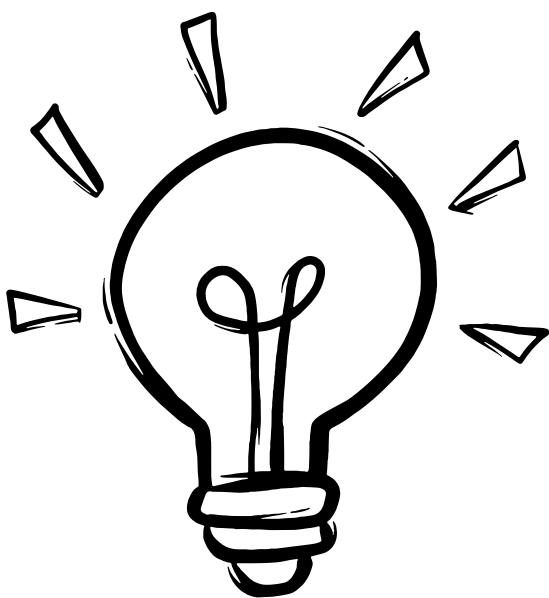
# SOMMAIRE

- 1** Orientation
- 2** Qu'est-ce qu'un budget participatif ?
- 3** Objectifs
- 4** Budget
- 5** Critères d'admissibilité
- 6** Calendrier
- 7** Déroulement du processus
- 8** Réalisation
- 9** Rôles et responsabilités
- 10** Fiche de dépôt d'un projet

# 1

## Orientation

Comme annoncé lors de l'adoption du budget municipal 2025, la Ville de Bonaventure est fière de présenter son premier budget participatif. La mise en place de ce budget participatif est une suite logique de la volonté de transparence mainte fois exprimée par les élu.e.s et les citoyen.ne.s.



Le budget participatif se veut un outil de plus dans l'arsenal des dispositifs mis en place afin de favoriser la participation citoyenne et offrir aux citoyens un réel pouvoir d'influence. C'est bien l'objectif numéro un de ce budget participatif : permettre aux citoyens de s'impliquer dans la communauté en choisissant eux-mêmes comment sera investi une part du budget municipal.

La présente charte définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif de la Ville de Bonaventure.

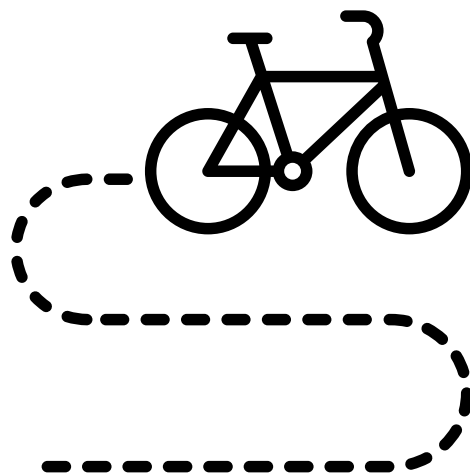
# 2

## Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un processus démocratique par lequel les citoyens décident de la façon de dépenser une part d'un budget public. Il peut prendre différentes formes à différentes échelles : c'est un processus qui s'adapte à la réalité de chaque ville.

Depuis près de 10 ans, les municipalités québécoises sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans ce mouvement. Le budget participatif s'affiche comme une action concrète en réponse à la désaffection politique et un moyen original de renouveler la démocratie locale avec et pour les citoyens.

*Définition du Centre d'écologie urbaine de Montréal*



# 3

## Objectifs



**Inviter les citoyens à s'impliquer dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité.**



**Initier la population à la vie démocratique municipale.**



**Développer une culture de participation citoyenne.**



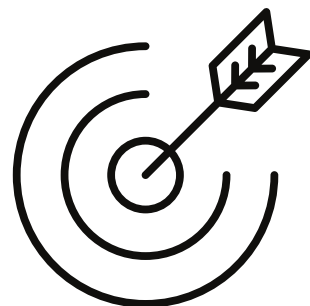
**Mieux prendre en compte les attentes des citoyens.**



**Favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au milieu de vie.**



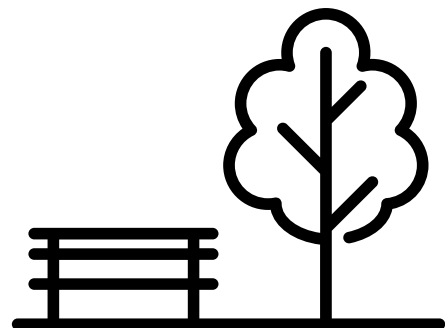
**Permettre aux citoyens de se prononcer sur une partie des investissements publics.**



# 4

## Budget

La Ville de Bonaventure a fait le choix de ne pas limiter les projets en fonction d'un budget. Tous les projets seront analysés et proposés au vote citoyen. Cela étant, nous estimons qu'un montant d'environ 100 000 \$ pourrait être alloué pour les projets retenus. Une part sera également réservée à un projet présenté et proposé par et pour des jeunes.



# 5

## Critères d'admissibilité

### Les projets soumis seront analysés selon les critères suivants :

- Le projet doit avoir une durée de vie utile d'au minimum 3 ans (dépense d'immobilisation) ;
- Le projet doit être réalisable durant l'année suivante ;
- L'usage prévu ne peut être réservé à un seul groupe ou à une association de personnes ;
- Le projet doit pouvoir être réalisé et géré exclusivement par la Ville (un organisme à but non lucratif admissible au soutien municipal de la Ville pourra être mandaté pour soutenir la réalisation d'un projet) ;
- Le projet doit être cohérent avec les plans et politiques de la Ville ;
- Le projet doit être accessible, sans frais ou à faible coût pour la population ;
- Il doit relever des compétences de la Ville ;
- Il doit être réalisable sur une propriété appartenant à la Ville ou le domaine public
- Il doit servir l'intérêt du plus grand nombre de citoyens ;
- Il entraîne des frais récurrents annuels (assurances, entretien, conservation, entreposage, etc.) d'un maximum de 10 % de la valeur totale du projet ;
- Le projet doit être déposé avant la fin de la période de dépôt ;
- Tout citoyen de Bonaventure peut déposer un projet.

### Le projet sera irrecevable si :

- Il s'agit d'un projet événementiel ou de nature éphémère ;
- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés ;
- Il est réservé à un seul groupe ou association de personnes ;
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble ;
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse ;
- Il interfère avec des projets déjà en cours de la ville ;
- Aucune corporation ou association ne peut être associée à un projet de quelque façon que ce soit, car la finalité du budget participatif est de susciter la créativité et la participation des citoyens et citoyennes ;
- Les élus et le personnel-cadre de la ville ne peuvent déposer des idées.

# 6

## Calendrier

Tâches	Dates
Publication du budget participatif	Juin
Réception des idées	Juin et juillet
Premier tri des idées	Août (1 <sup>re</sup> semaine)
Montage des projets (financier, technique, etc.)	Août et septembre
Vote des citoyens	Octobre
Annonce du ou des projets retenus	Novembre
Insertion au budget	Novembre
Réalisation	Année 2026

# 7

## Déroulement du processus

1

### Formation du comité d'analyse de projets

- Au lancement de chaque nouvelle édition, un comité d'analyse de projets est formé. Il est composé de citoyens, d'un élu et du directeur général de la Ville de Bonaventure.

2

### Rencontre publique d'information générale

- Une rencontre publique est tenue pour renseigner la population sur le concept d'un budget participatif citoyen, sur la vision de la Ville de Bonaventure, de même que sur les aspects législatifs, légaux et réglementaires municipaux entourant le processus.
- Les citoyen.ne.s intéressé.e.s à soumettre un projet peuvent participer à cette rencontre sur une base volontaire.

3

### Réception des projets

- Les participants sont invités à remplir leur formulaire en ligne, mais des formulaires imprimés sont disponibles sur demande à la réception de l'hôtel de ville, situé au 127, avenue de Louisbourg à Bonaventure.

4

### Analyse technique des projets déposés

- Les services municipaux concernés par le projet en analysent la faisabilité technique selon leur expertise et leur secteur d'activité (loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, travaux publics, urbanisme et aménagement du territoire, administration).

# 7

## Déroulement du processus

5

### Sélection des projets

- Le comité d'analyse de projets assure la conformité de ceux-ci aux conditions d'admissibilité au budget participatif citoyen en environnement. Il procède à la sélection finale des projets à soumettre au vote populaire;
- Les promoteur.trice.s sont informé.e.s simultanément du résultat des analyses concernant leurs projets.
- En signant une entente de confidentialité, ils s'engagent à garder l'information confidentielle jusqu'au dévoilement public des projets qui seront soumis au vote populaire.

6

### Dévoilement des projets sélectionnés

- Le comité d'analyse de projets dévoile publiquement les projets retenus en sélection finale dans un communiqué de presse acheminé aux médias et publié sur le site Internet de la Ville de Bonaventure;
- Des actions de communication sont entreprises par la Ville de Bonaventure pour faire la promotion des prochaines étapes : faire connaître la plateforme Internet du budget participatif où sont exposés les projets finalistes, faire la promotion du vote, diffuser les résultats du vote et promouvoir les projets gagnants;
- Les personnes ayant soumis des projets finalistes sont invitées à en faire la promotion sur leurs réseaux pour encourager le vote populaire;
- La population peut consulter les projets soumis au vote en ligne ou en version imprimée à l'hôtel de ville de Bonaventure.

# 7

## Déroulement du processus

### Période de vote

7

- La population est invitée à voter virtuellement sur le site Internet de la Ville de Bonaventure ou à l'aide de bulletins de vote imprimés, disponibles à la réception l'hôtel de ville de Bonaventure. Chaque citoyen vote en indiquant en ordre de priorité, les trois projets qu'il préfère.

8

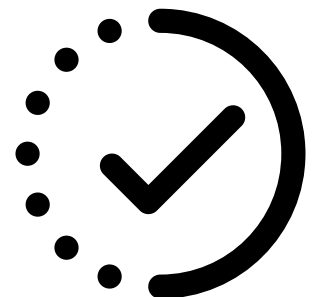
### Dépouillement des votes

- Le dépouillement des votes numériques et imprimés est effectué sous la supervision du comité d'analyse accompagné de l'agente de communication.

8

### Dévoilement des projets gagnants

- La Ville de Bonaventure dévoile publiquement les projets gagnants lors d'un événement auquel les médias et différents partenaires sont conviés. Les personnes ayant soumis les projets gagnants doivent être présentes.
- La Ville diffuse les résultats du vote et le taux de participation auprès de la population.



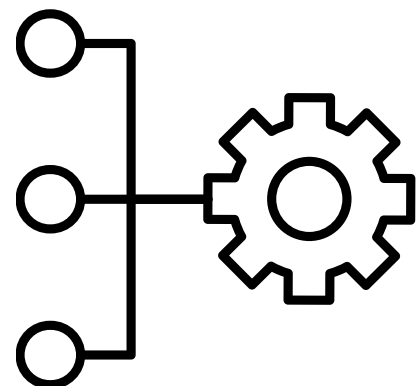
# 8

## Réalisation

La Ville de Bonaventure s'engage à réaliser les projets priorisés par la population. Le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes sera réalisé. Ensuite, si le coût du deuxième projet ayant reçu le plus grand nombre de votes est acceptable dans le budget prévu, il sera financé, et ainsi de suite.

S'il y a égalité entre deux projets ou une somme résiduelle, le comité d'analyse explorera diverses options pour départager les projets ou pour utiliser cette somme pour le développement des projets sélectionnés. La mise en œuvre des projets est prévue au cours de l'année suivant le vote.

Un échéancier des travaux sera également diffusé et la population sera tenue informée des différentes étapes et de l'avancement des travaux.



# 9

## Rôles et responsabilités

### Ville de Bonaventure

- Coordonner le processus du budget participatif;
- Communiquer et mobiliser la population;
- Animer les différentes activités du processus;
- Mettre en œuvre les projets retenus;
- Impliquer les citoyennes et citoyens dans la mise en œuvre.

---

### Comité d'analyse

- Évaluer la faisabilité technique, réglementaire et financière;
- Informer le Conseil municipal de la liste des projets soumis au vote;
- Approuver la liste finale des projets retenus à la suite du vote et en informer le conseil municipal.

---

### Population

- Proposer des idées de projets;
- Participer aux activités de bonification;
- Exercer son droit de vote;
- Participer à la mise en œuvre des projets, le cas échéant.

---

### Organismes

- Participer à la mobilisation citoyenne;
- Participer à la mise en œuvre des projets le cas échéant.



# 10

## Fiche de dépôt de projet

Remplissez le **formulaire en ligne** ou utilisez cette version et remettez ce document et vos annexes, s'il y a lieu, à l'hôtel de ville de Bonaventure, 127, avenue de Louisbourg.



### Renseignements sur la promotrice ou le promoteur :

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Adresse permanente complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



### Description du projet :

1. Titre du projet : \_\_\_\_\_

2. Comment décririez-vous votre projet ? (300 mots)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



# 10

## Fiche de dépôt de projet

3. Quelle localisation envisagez-vous pour le projet ? (25 mots)

---

---

4. Estimation des coûts de projet (main-d'œuvre, matériaux, équipements, infrastructures, etc.)

---

---

---

---

Je ne sais pas combien cela pourrait coûter.

5. Présentez les bénéfices attendus du projet pour la collectivité (250 mots)

---

---

---

---

---

Vous pouvez déposer des documents complémentaires avec ce formulaire — 2 pages maximum de plans, d'esquisses, de photos du type d'équipement projeté ou du site envisagé, de textes descriptifs supplémentaires, etc.



### Consentement

- J'ai lu les critères d'admissibilité et les règlements établis pour le dépôt d'un projet
- Je certifie être un.e résident.e de Bonaventure
- Je m'engage à être disponible pour une ou plusieurs rencontres de bonification de projet s'il est jugé nécessaire par le comité d'analyse de projets.

# Pour toute information

**Des questions?**

**Écrivez-nous par courriel,  
à l'adresse :**

**[directiongenerale@villebonaventure.ca](mailto:directiongenerale@villebonaventure.ca)**

**ou contactez-nous par téléphone :**

**418 534-2313**



# LES CITOYENS AU CŒUR DE L'ACTION !



[villebonaventure.ca](http://villebonaventure.ca)